

---

**AVIS PUBLIC**

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 mars 2025, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	<b>Numéro</b>	<b>Immeuble visé</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature et effets de la demande</b>
1.	2025-0013	1050, chemin du Domaine-Guindon	Vc-916	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 104 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés, lequel servira à un camionneur artisan</li><li>• Un terrain dont le pourcentage d'espace naturel projeté est de 53,8 % au lieu d'un pourcentage minimal de 60 %.</li></ul>
2.	2025-0015	5220, chemin Jasmin	Vc-968	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant 7,36 mètres de hauteur au lieu d'une hauteur maximale de 6 mètres, lequel servira de logement de gardien.</li></ul>
3.	2025-0030	71-73, rue Demontigny (lot 5 579 574 du cadastre du Québec)	Hc-244	<ul style="list-style-type: none"><li>• La largeur minimale d'un lot de 12,38 mètres plutôt que de 20 mètres, nécessaire pour la réalisation d'une opération cadastrale impliquant le morcellement du lot 5 579 574 du cadastre du Québec</li></ul>
4.	2025-0009	Lot projeté 6 660 521 – chemin Saint-Jean	Ha-618	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un logement accessoire projeté ayant une superficie de 208 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 100 mètres carrés.</li></ul>
5.	2025-0011	Lot projeté 6 660 522 – chemin Saint-Jean	Ha-618	<ul style="list-style-type: none"><li>• La construction d'un logement accessoire projeté ayant une superficie de 208 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 100 mètres carrés.</li></ul>

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
6.	2025-0020	Lot 6 466 834 – montée Alouette	Vc-968	<p>L'aménagement d'une aire de stationnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La distance minimum entre une aire de stationnement et une limite de terrain à 4 mètres au lieu d'une distance minimale de 5 mètres;</li> <li>• La distance minimum entre un stationnement commun et le bâtiment principal à 2,61 mètres au lieu d'une distance minimale de 6 mètres;</li> <li>• La distance minimum entre l'allée d'accès et le bâtiment principal à 3,01 mètres au lieu d'une distance minimale de 6 mètres.</li> </ul>
7.	2024-0207	Lot 5 910 008 du cadastre du Québec - Chemin Belvoir	Vc-919	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 90 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.</li> <li>• L'aménagement d'un nouvel accès, soit une entrée charretière traversant un cours d'eau, alors que la réglementation en vigueur exige de respecter une distance minimale de 20 mètres, calculée à partir de la ligne des hautes eaux pour l'aménagement de tout nouvel accès.</li> </ul>

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 février 2025.

Anny Després, greffière adjointe